Image not found or type unknown

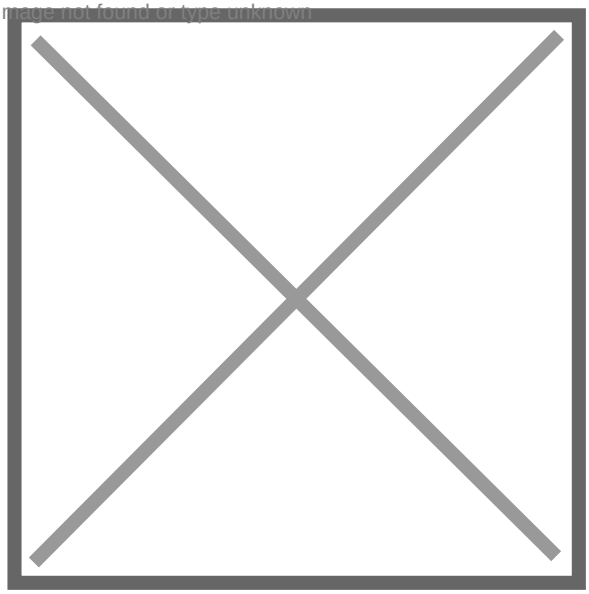

Chien ecrasse sur propriété privée

Par **laurie07**, le **09/12/2013** à **15:35**

bonjour

en juillet 2013 ma chienne s'est fait encrassée sur une propriété privée et de plus elle était tenue en laisse, l'automobiliste un ami de la grand mère, ne l'a pas vu
depuis je me bat avec la matmut , un constat a été fait avec le conducteur du véhicule qui reconnait les faits et notre responsabilité civile, hors la Matmut propose juste d'indemniser le prix de la "chose" car un chien est considéré comme un bien meuble, soit 600 € d'achat, hors les frais de vétérinaires sont d'aujourd hui de 1500 €, la chienne est aujourd hui consolidée (3 fractures bassin)
pourriez vous m'indiquer comment faire valoir que il ne s'agit pas de payer le remplacement du chien, mais la réparation du chien car celui ci est réparable

merci dans l'attente de vous lire

Par **aguesseau**, le **09/12/2013** à **15:44**

bjr,
la matmut est-elle votre assurance ou celle du responsable de l'accident.
il existe des assurance qui prévoient une indemnisation des dommages subis par un chien mais avec des montants inférieurs à vos dépenses.
à mon avis la réponse de la matmut est celle de beaucoup d'assurances car effectivement selon le code civil l'animal est une chose.
cdt

Par **laurie07**, le **09/12/2013** à **15:48**

la matmut est celle du conducteur de la voiture, j'ai lu leurs conditions générales, il n'y a pas de plafond d'indemnisation sur les choses, il semblerait normal que les reparations de la chose soit prises en compte car celle ci est reparable

merci

Par **Lag0**, le **09/12/2013** à **15:53**

Bonjour,
Légalement, peu importe l'assurance. Vous subissez un préjudice dont le responsable est le conducteur. C'est donc à lui qu'il vous faut demander réparation.
Vous n'avez pas à vous battre contre son assurance, c'est à lui de le faire s'il veut ne pas en être trop de sa poche.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés